

Pacte Dutreil

Résumé

Pacte Dutreil

Pacte Dutreil

- Avantage fiscal du dispositif Dutreil :
 - Abattement de 75 % de la base taxable aux DMTG pour la transmission d'entreprise
 - Si donation de la pleine propriété avant 70 ans : réduction des DMTG de 50 %.
- Contrepartie : conserver les titres 6 ans (ou 4 ans).
- Avantage applicable à la transmission d'entreprise opérationnelle et de holding animatrice
Avantage applicable avec 2 niveaux d'interposition.

Vidéo Présentation du pacte Dutreil sociétés : <https://youtu.be/H2eUrR>

Pacte Dutreil

Dutreil Société (CGI, 787 B). **Engagements de conservation**

Eng. collectif au moins 2 ans ← Donation →		Engagement individuel 4 ans minimum				Libre cession
1	2	3	4	5	6	
Fonction de direction 2+3 ans à compter de la transmission						

ou **Engagement collectif réputé acquis ; enfant repreneur**

Conditions de l'ECC
remplies :

2 ans

17% DF et 34% DV

Fonction de direction

Engagement individuel 4 ans minimum				Libre cession
1	2	3	4	
Fonction de direction 3 ans				

Réputé acquis. Fonction de direction exercée par un bénéficiaire.

Pacte Dutreil

❖ **Engagement collectif de conservation (ECC)**

ou engagement unilatéral de conservation

- **Au moins 1 associé** (personne physique ou morale).
- Durée minimale : **2 ans**, sauf engagement réputé acquis.
- Participation directe ou indirecte des signataires :
Non cotée : **17 %** des droits financiers **et 34 %** de vote.
- Fonction de direction. L'un des signataires de l'ECC ou EIC, doit exercer
société à l'IS : une fonction de direction CGI art. 975, III 1.
pendant **la durée de l'engagement collectif (≥ 2 ans)** et
pendant les **3 ans** qui suivent la transmission (donation, succession)
Si donation dès ECC : 3 ans.

Pacte Dutreil

❖ Engagement individuel de conservation (EIC)

- ◆ Pas de seuil de détention exigé.

Obligation individuelle, indépendamment des autres associés.

Engagement pris dans l'acte de donation ou la déclaration de succession.

- ◆ Société à l'IS : fonction de direction.

Fonction de direction : par un signataire de l'ECC ou de l'EIC (de l'EIC si l'engagement est réputé acquis, pas de l'ECC).

Rappel durée de la fonction : pendant la durée de l'ECC (\geq **2 ans**), plus **3 ans** qui suivent la transmission (donation, succession).

- ◆ Opérations autorisées :

Donation aux descendants. Certaines opérations en capital. Apport à une holding, avec conditions.

Je vous remercie pour votre intérêt

Henry Royal, Royal Formation

henry.royal@orange.fr - Tél : 06 12 59 00 16

Formations

www.royalformation.com

Ingénierie du chef d'entreprise

www.gestion-de-patrimoine-du-chef-d-entreprise.com

Gouvernance de l'entreprise familiale

www.chef-entreprise-familiale.com



Henry Royal